ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 29016

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme envisagée de la formation des enseignants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les pistes de réforme envisagées et souhaite connaître son opinion sur l'appel pour une formation des enseignants de haut niveau dans des IUFM rénovés lancés à l'initiative de plusieurs universitaires.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année 2008. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29016
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6676
Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9779